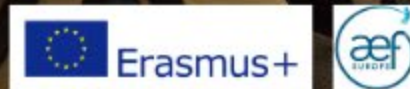


Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Session de questions-réponses – Secteur de l'éducation aux adultes
19 avril 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits
www.erasmusplus-fr.be



S'agira-t-il de projets qui pourront être menés aussi avec des partenaires étrangers ?
Est-ce que nous pouvons organiser des voyages vers le Royaume-Uni et la Suisse?

Le principe d'Erasmus+ est effectivement d'inclure des partenaires étrangers dans votre projet. Il ne peut pas y avoir de projet belgo-belge. L'objectif est de donner une dimension européenne à votre projet et votre organisme.

Dans Erasmus+, nous distinguons deux types de pays:

- Les pays programmes (27 pays membres de l'UE + Macédoine du Nord, Turquie, Norvège, Serbie, Liechtenstein et l'Islande)
- Les pays partenaires (le reste du monde, dont la Suisse et le Royaume-Uni).

Pour les projets d'action-clé 1 → 33 pays programmes.

Pour les projets en action-clé 2: partenariats simplifiés → 33 pays programmes
partenariats de coopération → 33 pays programmes + pays partenaires (si celui-ci apporte une vraie valeur ajoutée à votre projet).

Projet itinérant autour de capitales européennes. Rencontres d'artistes, personnes exclues autour du spectacle vivant. Devons nous avoir une structure "physique" dans chaque ville envisagée ou bien pouvons nous nous retrouver sur un spectacle?

Où peuvent se dérouler mes activités?

Dans le cadre d'un projet action-clé 2:

- **Les activités doivent se dérouler dans les pays des organismes du partenariat.**

2 exceptions (justifier la pertinence de ces lieux dans la candidature):

- Aux sièges des institutions européennes
- Dans un pays programme ou un pays partenaire proposant un événement transnational intéressant pour la stratégie de dissémination des résultats du projet (uniquement pour les partenariats de coopération et pour la dissémination des productions intellectuelles du partenariats).

Dans le cadre d'un projet action-clé 1:

- **La mobilité doit avoir lieu dans l'un des 33 pays programmes.**

⇒ Non, il ne faut pas avoir une structure physique dans chaque ville envisagée mais rester dans les pays des organismes présents au sein de votre partenariat action-clé 2

C'est quoi "un voyage vert"?

Voyage vert = voyage responsable et respectueux de l'environnement.

Sont considérés comme voyages verts des voyages qui ont privilégié des moyens de transport écoresponsables - moyens de transport à faibles émissions utilisés pour la majeure partie du déplacement (ex: le bus, le train ou le covoiturage).

Aurons-nous la possibilité de présenter un projet chaque année en AC1?

Tout dépend du profil de votre organisme (accrédité ou non).

En action-clé 1, vous avez deux possibilités:

- Projets de mobilité pour organismes accrédités (uniquement accessible aux organismes ou consortium ayant obtenu l'accréditation). Pas de limite. Possibilité de recevoir un financement tous les ans.

Prochaine date butoir de remise des candidatures pour l'obtention de l'accréditation: 19 octobre 2021 à 12h00.

Séance information sur l'accréditation: le jeudi 10 juin de 14h à 15h30

- Projets de mobilité court-terme. Limite dans le nombre de financements - Maximum 3 financements sur une durée de 5 ans.

Les priorités du Partenariat Éducation des adultes ont-elles évolué par rapport à l'année dernière?
Même question en ce qui concerne le budget.

Où peut-on d'ores et déjà télécharger le formulaire de candidature?

Connaitre la trame de la lettre de demande de financement

- Les priorités sont assez similaires à celles de l'ancien appel bien qu'il n'y ait plus que 4 grandes priorités horizontales (au lieu de 9 dans le dernier appel): Inclusion-diversité/compétences vertes/Compétences numériques/participation à la vie démocratique.
- Les priorités sectorielles sont toujours au nombre de 6 et sont également semblables à celles proposées lors du dernier appel.
- En ce qui concerne le budget:
 - Pour les partenariats de coopération, globalement peu de changements tant sur le fonctionnement que sur les montants. On est toujours sur un fonctionnement par postes budgétaires avec certains postes qui ont des petites modifications. ex. le poste voyage avec la possibilité d'un top up pour un participant optant pour un moyen de transport durable.
 - Pour un partenariat simplifié, nous sommes sur des règles de financement différentes puisque l'on fonctionne maintenant avec un système forfaitaire donc un montant total qui est attribué pour l'ensemble du projet et qui doit couvrir toutes vos dépenses .
- Formulaires de candidature et demande budgétaire → voir dernière slide du pdf « liens utiles ».

Projets de partenariat simplifié – plus d'information sur la justifications des dépenses selon la somme forfaitaire 30 000 et 60 000 euros

- Les conventions de subvention ne sont pas encore disponibles donc nous ne savons pas à ce stade quel(s) type(s) de justification des dépenses sera demandée.
- Avec le système forfaitaire mis en place pour les projets de partenariat simplifié, l'objectif de la commission = vous simplifier la vie. Il est peu probable que vous ayez à justifier toutes vos dépenses en fin de projet. (! Vous devez néanmoins peut-être garder certains tickets/notes de frais pour votre propre comptabilité et en cas d'audit)
- C'est en amont, lors de la candidature que vous devez justifier votre choix pour le forfait de 30 000 ou 60 000 euros:
 - Via votre plan de travail sous forme de ligne du temps avec le détail de toutes les activités que vous allez entreprendre durant votre projet (définition des besoins et objectifs du projet, mise en œuvre des activités - modalités pratiques, réunions entre partenaires - coûts voyage et de séjour, promotion, création d'un outil/d'un livret et actions de suivi - évaluation des activités).
 - Pour chacune de ces activités, spécifier le montant alloué et comment vous avez déterminé ce montant.
Ex. Réunion chez un des nos partenaires: xx EUR pour les frais de voyage, xx EUR pour les frais de séjour,...
- En fin de projet, justification basée sur la preuve que toutes les activités décrites et budgétisées au stade de la candidature ont bien été menées à terme.

Qu'est-ce que cela veut dire un "hub européen pour l'éducation digitale?"

Il s'agit d'un pôle européen d'éducation numérique qui va être mis en place par la commission européenne.

Objectifs: Améliorer la coordination de l'éducation numérique au niveau de l'UE

Contribuer à l'échange de bonnes pratiques et à l'expérimentation dans le domaine de la recherche.

Soutenir les États membres au moyen d'une coopération intersectorielle plus étroite

Mettre en place un réseau de services de conseil nationaux en matière d'éducation numérique afin de mettre en relation les autorités nationales, le secteur privé, les experts, les prestataires d'enseignement et de formation et la société civile grâce à l'élaboration plus agile de politiques et de pratiques en matière d'éducation numérique.

Quel est le pourcentage global de financement en action-clé 2 ?

Le taux de succès est variable d'une année à l'autre. Celui-ci dépend de deux facteurs: nombre de candidature reçues et le budget disponible.

Pour l'appel 2020:

93 candidatures pour 39 projets ayant reçus un financement, pour les 4 secteurs.

29 candidatures en éducation des adultes, 5 sélectionnées.

Y a-t-il une limite d'âge pour les apprenants adultes (comme pour le secteur jeunesse) ?

Non

Si le projet est de 24 mois avec 6 partenaires le budget management pourrait donc atteindre 396.000€ ? Dans ce poste management peut-on inclure de Working Days avec time sheets ?

Quel est le montant accordé pour un working day ? (450€ ?) Qui peut bénéficier de working days ?

Budget total d'un projet de partenariat de coopération : maximum 400 000 euros pour des projets d'une durée de 12 à 36 mois. Il n'y a plus de budget annuel maximum, donc potentiellement, vous pourriez arriver à une somme de 396 000 EUR sur une période de 24 mois.

Les conventions de subvention ne sont pas encore disponibles donc nous ne savons pas encore quel type de justification sera demandée et si nous serons sur un modèle similaire aux années précédentes.

Poste budgétaire « résultats du projet » : Contribution aux frais de personnel pour la réalisation de productions innovantes, tangibles, significatives et transférables; avec justification du temps passé via timesheet (à confirmer). *Les coûts de personnel relatifs aux gestionnaires et au personnel administratif doivent déjà être couverts par le poste «Gestion et mise en œuvre du projet». Pour éviter tout risque de chevauchement, les candidats devront justifier le type et le volume des coûts de personnel appliqués à chaque production proposée.*

Qui peut bénéficier de working days? Des personnes ayant un lien formel avec l'organisme et qui doivent se placer dans l'une de ces catégories: gestionnaire, chercheur/enseignant/formateur/animateur socio-éducatif, technicien et membre du personnel administratif.

Le montant alloué par jour de travail dépend de la catégorie dans laquelle la personne se place et du pays de l'organisation participante dont le personnel est associé.

Pour la Belgique :

Gestionnaires	Chercheur/formateur/...	Techniciens	Pers. administratif/bénévoles
280 EUR	214 EUR	162 EUR	131 EUR

Le public-cible doit-il absolument faire partie de nos apprenants? Nous aimerions développer une formation qui serait ouverte à tous, donc pas uniquement à nos apprenants actuels de plus, cette formation aurait du contenu en ligne et pourrait donc être ouverte à tous sur ce volet

- Action-clé 1: Mobilité des apprenants.

Guide du programme: *Les participants éligibles sont les apprenants adultes ayant moins d'opportunités, en particulier les apprenants adultes ayant un faible niveau de compétences. Les apprenants doivent être inscrits à un programme d'enseignement pour adultes au sein de l'organisation d'envoi.*

Définition du profil des participants « À MOINDRES OPPORTUNITÉS »: https://www.erasmusplus-fr.be/index.php?eID=tx_securedownloads&p=506&u=0&g=0&t=1624390448&hash=a13d41e00f12e809fa2669a44a26899700900c0c&file=fileadmin/user_upload/Documents/AEF/Appel_2021/Inclusion/D%C3%A9finition_profil_FO_Education_des_adultes_Erasmus_2021.pdf

- Action-clé 2: Activités en matière d'apprentissage, d'enseignement et de formation.

Guide du programme: *les apprentis, les apprenants de l'EFP, les étudiants de l'enseignement supérieur, les apprenants adultes, et les élèves issus des organisations participantes.*

⇒ Pour les mobilités et les activités d'apprentissage et de formation, le public-cible doit absolument faire partie de vos apprenants. Par contre, dans le cadre de réalisations/productions intellectuelles, vous pouvez sans problème envisager un public beaucoup plus large et créer une formation en ligne accessible à tous.

Est-il possible de coupler dans un même projet de la formation et la création d'un réseau d'échanges entre formateurs ou nous conseillez-vous de faire deux projets distincts? En effet, dans notre domaine, il y a à la fois un besoin criant de formation de base, mais il y a également un besoin de formation des formateurs. Un réseau d'échange international entre eux contribuerait à lever le problème.

Les deux options sont envisageables et il est important de prendre en compte plusieurs éléments:

- Quels sont vos besoins et les types d'activités que vous souhaitez développer? Est-ce de l'action-clé 1 ou action-clé 2? Quelle envergure souhaitez-vous donner à votre projet? 2 possibilités:
 - Un projet unique en action-clé 2 avec des échanges de pratiques et des activités de formation et d'apprentissage.
 - Un projet action-clé 1 pour la formation de vos membres du personnel et un projet action-clé 2 pour l'échange de pratiques.
- Quels sont vos moyens? Les évaluateurs externes vont évaluer lors de la candidature la capacité de votre organisme à mener un projet plus ou moins grand.

!!! Maximum un projet Action-Clé 2 par année d'appel pour le même organisme. Par contre, il est possible d'avoir un projet d'action-clé 1 et un projet d'action-clé 2 en même temps.

Est-il possible pour un organisme de rendre plusieurs projets en action-clé 2 lors d'un même appel?

Guide du programme – partenariat de coopération et partenariat simplifié : *Le même consortium de partenaires ne peut soumettre qu'une seule demande par date limite et à une seule agence.*

⇒ Un organisme peut déposer plusieurs projets lors d'un même appel pour autant que les partenaires pour chacun des projets ne soient pas les mêmes.

Si nous créons une formation lors de notre projet de partenariat, comment peut-on valoriser et crédibiliser cette formation?

Si la question est que les participants puissent valoriser les compétences et expériences acquises grâce à cette formation, le dispositif Europass remplit tout à fait cette fonction.

Si la question est de faire valider une formation nouvellement créée et que celle-ci soit officiellement reconnue, cela sort de notre domaine de compétence.

Pourriez-vous donner qq exemples de special cost accordé dans d'autres projets ?

Pourriez-vous donner qq exemples d'exemption cost accordé dans d'autres projets ?

Les frais de traduction peuvent-ils faire partie des exceptional costs ?

Expliquez svp par des exemples ce que sont les multipliers events

Frais exceptionnels: *Contribution aux coûts réels afférents à des opérations de sous-traitance ou à l'achat de biens et de services. Les opérations de sous-traitance doivent avoir pour objet des services ne pouvant être directement fournis par les organisations participantes pour des raisons dûment justifiées.*

Ex: projet qui souhaite développer une plateforme d'e-learning mais personne parmi les partenaires n'a les compétences informatiques nécessaires afin de prendre en charge la partie technique de la plateforme. Frais exceptionnels = service IT.

Les frais de traduction peuvent être un coût exceptionnel mais uniquement si clairement justifié (pour la diffusion d'une production intellectuelle vers un public plus large).

Evènements à effet multiplicateur: des conférences/séminaires/colloques auxquels vous souhaitez participer afin de partager et diffuser les résultats tangibles que vous avez réalisés pendant votre projet. = événements de dissémination. !! Justifier la pertinence de cet événement par rapport à votre stratégie de dissémination.

Nous portons un CFA la nuum factory dispensant des formations digitales. Nous voulons envisager une accréditation. Nous portons pour l'instant la montée en charge du CFA et partageons les services administratifs, est-ce rédhibitoire. Le Medef Aura Peut-il être coordinateur ?

Chaque agence nationale définit des critères d'éligibilité pour le dépôt d'une candidature à l'accréditation. Les critères pour les organismes en Fédération Wallonie-Bruxelles : https://www.erasmusplus-fr.be/index.php?eID=tx_securedownloads&p=438&u=0&g=0&t=1624215354&hash=544c722ddd0d474d8cd22e13925561a4a0875e09&file=fileadmin/user_upload/Documents/AEF/Appel_2020/Accr%C3%A9ditation/AC120_Appel2020_Eligibility_criteria_BE01_09092020_DEF.pdf

Extraits du guide du programme: *Les candidats doivent disposer de capacités opérationnelles et professionnelles suffisantes pour mettre en œuvre le plan Erasmus proposé, et notamment posséder au moins deux ans d'expérience pertinente dans le domaine sur lequel porte la demande et, dans le cas des coordinateurs de consortium de mobilité, posséder les capacités adéquates pour coordonner un consortium.*

Liens, documents et contacts utiles

- Guide du programme en version française : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/default/files/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf
- Les modèles des formulaires de candidature/demandes budgétaires : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/applicants/forms_en
- Plateforme de dépôt des candidatures/demandes budgétaires : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>
- Prendre de l'inspiration et échanger des pratiques lors des café Erasmus +: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>
- Prendre de l'inspiration, échanger des pratiques et trouver des partenaires lors des séminaires européens (TCA): <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
- La plateforme EPALE: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
Contact EPALE: michele.mombeek@cfwb.be
- Dispositif Europass: <https://europa.eu/europass/fr>
Contact Europass: europass@aef-europe.be

Contacts AEF-Europe: - Equipe Promotion et valorisation: communication@aef-europe.be
- Equipe Action-clé 1 : mobilite@aef-europe.be
- Equipe Action-clé 2 : partenariat@aef-europe.be